

NORMES TECHNIQUES MOTOCROSS GENERALES 2019



LE CONTROLE TECHNIQUE

Pour le passage au Contrôle Technique, vous devez présenter obligatoirement :

- votre ticket "Administratif" de votre pointage au sein du club de l'épreuve
- votre livret technique
- votre casque(s)
- votre protection dorsale et pectorale
- votre moto(s)

LES CASQUES

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales suivantes : *Europe ECE 22-05 / Japon JIS T 8133 / USA SNELL M2010 ou M2015*. Il est recommandé de la remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans.

EUROPE



Le numéro d'homologation doit toujours commencer par **05**

1018 correspond au numéro de série du casque

P indique un seuil minimal de protection de la mâchoire

320678 correspond au numéro de série de production

E2 2 indique le Numéro de pays d'homologation E1 à E48

JAPON



JIS T 8133:2007 (Valide Jusqu'au 31/12/19) ou JIS T 8133:2015

USA



SNELL 2010 (Valide Jusqu'au 31/12/19) ou SNELL 2015

LES PROTECTIONS DORSALES ET PECTORALES

Lors des entrainements et des courses, les pilotes et passagers devront porter une <u>protection</u> <u>dorsale et pectorale homologuées</u>. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

PROTECTION PROTECTION GILET DE PROTECTION: PECTORALE / THORACIQUE **ENSEMBLE** DORSALE (par-pierres) Coudes/épaules/genoux/hanches 1621-1 / Thoracique Pectorale 14021 14021 1621-2 Dorsale 1621-2 et / ou Pictogramme Label FFM Label FFM



NORMES TECHNIQUES MOTOCROSS GENERALES 2019



Pour Information

La norme EN 1621 est divisée en 4 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection

- 1621-1: protections coudes/épaules/genoux/hanches
- 1621-2: protections dorsales
- 1621-3: protections thoraciques (FIM CTI 2019 voir les règlements techniques)
- 1621-4: protections Airbag: les gilets, dorsales en cours de test de validation, non homologuées.

Normes conseillées non obligatoires

Les gants : EN 13594 of o Color Les bottes : EN 13634 of o Color Les protections coudes/épaules/genoux/hanches : EN 1621-1 of o Color Les vêtements : pantalon, combinaison, ... : EN 13595 of o

Si le pilote présente des équipements de protections individuelles <u>non conformes</u>, ces dernières seront refusées par le commissaire technique qui les gardera jusqu'à la fin de l'épreuve. Le pilote devra alors présenter de nouveaux équipements conformes à la réglementation.

LA MOTO

Au passage du contrôle technique:

- La moto doit être PROPRE, les N° de Course POSES, les MARQUES DE PEINTURE EFFACEES.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale ou au milieu du guidon sans barre.
- Les extrémités du guidon doivent être bouchés avec du matériau solide.
- Le coupe circuit doit être monté à gauche ou à droite du guidon pour arrêter le moteur.
- Un garde chaine doit être installé afin de protéger le pignon de transmission à la sortie de la boîte. Il doit être conçu pour éviter que le pilote se blesse les doigts.
- Tous les leviers (embrayage et freins) doivent se terminer par une sphère.
- Les papillons de gaz doivent se fermer d'eux mêmes lorsque le pilote ne s'y agrippe plus.
- les reposes pieds doivent être du type rabattable avec un retour automatique à la position normale
- Voir spécifications particulières pour catégories QUAD & SIDE CAR

LE BRUIT

Catégorie	Vérification préliminaire	Limite conformité en fin de course
Classe 1 De 65xx à 85cc	109dB+ 2dB Tol. Sono= 111 dB	109dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= 112 dB
Classe 2 à 4 MX2/MX1/MX3/ QUAD/SIDE CAR	112dB+ 2dB Tol. Sono= 114 dB	112dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= 115 dB



NORMES TECHNIQUES MOTOCROSS GENERALES 2019



LES DIMENSIONS DES PLAQUES

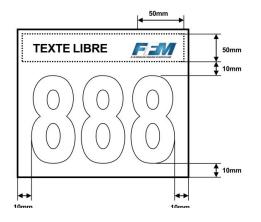
LES CHIFFRES DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT LISIBLES

PLAQUE FRONTALE: Dimensions minimales

- HAUTEUR= 140mm 100mm pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = 70mm
- LARGEUR DES TRAIT=25mm
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =15mm

PLAQUE LATERALE: Dimensions minimales

- HAUTEUR= **100mm** 100 pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = 70mm
- LARGEUR DES TRAIT=25mm
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =15mm



LES COULEURS DES PLAQUES

<u>Catégorie</u>	<u>Plaque</u>	<u>Numéro</u>
MINICROSS (50cc ou 65cc)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / -12 ans (ex benjamins)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / +12ans (ex minimes-cadets)	BLANCHE	NOIR
125cc 2T	NOIRE	BLANC
MX2	NOIRE	BLANC
MX1	BLANCHE	NOIR
QUAD	VERTE	BLANC
PIT BIKE	BLANCHE	NOIR
SIDE CAR	JAUNE	NOIR

LES CAMERAS

L'article 2-1-24 (page 44 ANNUAIRE FFM 2019) stipule notamment:

- L'utilisation d'une caméra est soumise à l'autorisation préalable du club organisateur.
- Pour des raisons de sécurité, les moyens de production, caméras embarquées ou autres dispositifs, sont strictement <u>interdits sur le torse du pilote.</u>
- Dans les disciplines tout-terrain, <u>la caméra peut être fixée sur le casque à l'aide d'un dispositif adhésif</u> (scratch ou double-face) <u>ou solidement sur la moto</u>. Toute perforation de la calotte du casque est strictement interdite.
- L'emplacement et les systèmes de fixation de ces moyens de production doivent être contrôlés par le commissaire technique en charge de la manifestation.